

# La Feuille Champrunoise

Bulletin municipal de Champagnac-la-Prune



# Le mot de Madame le Maire



## Sommaire

- p. 2 **Le mot du maire**
- p. 3 **La vie de la commune**  
Equipe municipale
- p. 5 Budget et finances
- p. 9 Développement économique
- p. 10 Travaux
- p. 11 Environnement  
Animation
- p. 12 **À savoir**  
Scrutin de liste  
Réduction des dépenses énergétiques, dispositifs d'aide 2025
- p. 14 Corrèze autonomie  
Permanences Maison France Services
- p. 15 Horaires déchetteries  
Informations sur le bilan de la saison de chasse  
**État civil**
- p. 16 **Quoi de neuf ?**  
Du côté des écoles
- p. 18 Du côté du comité  
**Brèves champrunoises**  
Réunion publique GÉMAPI
- p. 19 Commémoration du 8 mai

Chères Champrunoises, chers Champrunois,

Tristesse, colère et espoir sont les mots qui guideront cet « édito ». Tristesse (mêlée de colère) au moment d'évoquer la disparition brutale de Muriel, notre secrétaire de mairie. Sa gentillesse, son dévouement et son professionnalisme auront marqué chacun d'entre nous. Elle laisse un grand vide derrière elle, avec lequel nous devons composer.

Colère quant aux incertitudes qui rythme la vie des collectivités territoriales. Au plan national, le futur reste incertain, avec un déficit public qui peut entraîner des baisses de dotations pour les communes. Le contexte politique national et mondial est rythmé par des directives qui vont dans un sens puis dans un autre, sans réelle cohérence entre elles, mais nous impactent directement.

Espoir car, malgré un contexte anxiogène, nous suivons et continuons de suivre le cap que nous avons tracé :

- En refusant, ensemble et avec force, l'implantation des éoliennes sur notre commune. Je vous rappelle que le projet d'implantation des éoliennes est définitivement enterré, le Préfet a signé un arrêté préfectoral refusant la demande et les délais de recours sont, cette fois, dépassés.
- En finissant, prochainement, la construction du restaurant multi-services, maintenant sur notre commune la seule activité commerciale et proposant un lieu de vie. Ce projet, validé par la chambre de commerce et de l'industrie, est largement financé par l'État, la Région, le Conseil départemental, Tulle aggro ainsi que l'Europe.
- En maîtrisant notre budget communal malgré un contexte inflationniste. Grâce à ce souci constant qui nous guide depuis plusieurs années et aux décisions prises au bon moment, nous dégageons un excédent supplémentaire de fonctionnement de 46 769,72€.
- En poursuivant avec dévouement, présence et écoute l'entretien de notre commune avec par exemple, le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à pellets et la réfection, cet été, de la voirie du Theil.
- En recherchant, et c'est globalement très inédit pour notre commune, des subventions et aides pour faire rimer travaux et projets avec budget maîtrisé.

Dans ce contexte, le Conseil municipal fait avancer les dossiers, demeure le lieu des solutions et de l'échange. Aussi, je m'étonne qu'au moment où tous les voyants sont au vert Bruno, Roland et Serge choisissent de démissionner.

Amicalement.

Christelle BIDAULT  
Votre Maire



# La vie de la commune

## Équipe municipale

### Démission et démocratie

L'absence d'une opposition et surtout d'un débat au sein du Conseil ou dans toute autre réunion avec les autres collectivités ou services techniques aide-t-elle à une bonne prise de décision ?

#### À l'évidence non.

La conjoncture budgétaire nationale pourrait (espérons que non...) impliquer dans les mois à venir des prises de décision importantes sur la politique d'investissement et de dépenses de la commune. Il aurait été souhaitable que tous les élus, en fonction de leur compétence, de leur connaissance du passé, de leur lieu d'habitation fasse part de leur avis ou mieux encore fassent des propositions qui auraient été discutées en Conseil.

Ne pas accepter la règle de la majorité lors des votes du Conseil municipal est-il conforme à un bon fonctionnement démocratique ?

#### À l'évidence non.

De nombreuses décisions impactant l'avenir de la commune ont été votées après des discussions intenses et productives à l'unanimité ou la quasi-unanimité.

Quelques exemples parmi d'autres :

Le long combat contre le projet éolien a donné lieu, non seulement à des séances du Conseil, mais à de multiples réunions, lettres... avec les collectivités locales, experts (dont les commissaires enquêteurs) où le Conseil municipal a toujours pris des décisions unanimes après en avoir discuté.

Les conditions du prêt de 150 000€ ont été approuvées à l'unanimité en Conseil municipal du 23/04/2022.

Les comptes financiers administratifs ont tous été voté à l'unanimité, même si les budgets ont fait l'objet de discussions approfondies qui ont donné lieu à des votes négatifs.

De nombreuses décisions d'investissement l'ont été également.

Durant les 12 derniers mois, 80 % des délibérations ont été prises à l'unanimité.

Certes des divergences importantes ont existé, l'investissement dans le matériel roulant, le changement du mode de chauffage pour la mairie, la rénovation des logements par exemple et surtout récemment le projet du restaurant.

Mais c'est le propre de la démocratie que le vote majoritaire l'emporte lorsqu'il y a des divergences de point de vue.

Cette démission à quelques mois des élections aura-t-elle des conséquences positives pour la commune ?

#### À l'évidence non.



Le désaccord sur le projet de restaurant n'est pas la raison réelle : ce projet et notamment l'étude de programmation réalisée par Corrèze Ingénierie a été présenté au Conseil municipal et voté à l'unanimité le 15 octobre 2021, de même que le prêt qui le finance.

Certes, la construction du bâtiment va être terminée d'ici la fin de l'année, mais les termes de la location gérance, la vocation multiservices... sont des sujets qu'il aurait été utile de débattre ensemble.

Cette forme de désertion face aux interrogations à venir et surtout le refus de présenter des contre projets alternatifs chiffrés et étayés pose un vrai problème.

La future loi électorale par scrutin de liste (*sans panachage*) qui va s'appliquer aux communes conduira-t-elle la liste minoritaire, quelle qu'elle soit, à démissionner si la majorité prend des décisions qu'elle n'approuve pas ?

Cette décision de démissionner à quelques mois des élections, manifestement dans un but électoraliste, ne sert vraiment pas la démocratie, à une période où pourtant elle est plus nécessaire que jamais.

*Donc cette démission sert-elle la démocratie, l'intérêt des habitants de Champagnac et l'avenir de la commune ?*

**À l'évidence non.**

## Personnel de la commune

Une nouvelle secrétaire à nos côtés.

Nous souhaitons la bienvenue à Kathleen NAVALON qui a pris ses fonctions dans un contexte difficile que ce soit d'un point de vue professionnel mais aussi émotionnel.

Débutante dans ce métier, elle a suivi une formation de secrétaire de mairie, auprès du Centre de Gestion, qui s'est terminée fin juin. Autonome et persévérante, elle saura vous accompagner dans vos demandes et assurer le bon fonctionnement de la mairie.

À noter les nouveaux horaires de la Mairie :

lundis et jeudis 11h-12h / 14h-16h et le samedi 10h-12h avec une permanence de vos élus.



## Budget et finances

### Compte financier unique 2024

#### 1/ BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2024 se sont élevées à 164 722,38€, montant nettement inférieur au montant initialement budgété de 255 546,82€.

Les recettes réelles de fonctionnement s'étant élevées à 211 492,10€, cela a permis de dégager un résultat positif 2024 de 46 769,72€.

#### a) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 ont augmentées de 2,35% par rapport à 2023. Cette augmentation est cohérente au regard de l'inflation et des augmentations de prix des matières premières et des salaires.

- En ce qui concerne les charges générales (29,7% des charges totales), elles ont augmenté de 4% par rapport à 2023 et intègrent le paiement exceptionnel de la réparation de la canalisation de la chaudière de 4717€. Il est à noter que les dépenses d'énergie ont baissé de 31%.

- Les charges de personnel (45,1% des charges totales), ont augmentées de 1,8%. Le décret du 28 juin 2023 ayant prévu une revalorisation de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier.

- Les autres charges de gestion courante (23,6% des charges totales) ont légèrement baissé.

Elles comprennent essentiellement les dépenses liées aux écoles (23 753,50€ contre 22 720,30€ précédemment) et les indemnités d'élus (14 006,82€).

- Les charges financières (1% du total des charges) ont baissé de 2 145,22€ à 1 696,42€ malgré la prise en compte du nouvel emprunt pour le restaurant.

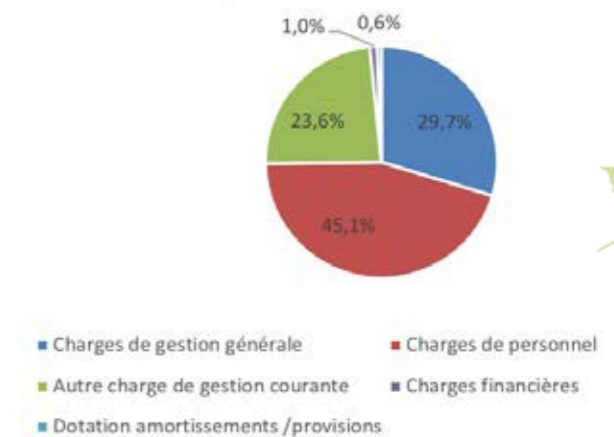
DEPENSES			RECETTES		
libellé	Prévu	Réalisé	libellé	Prévu	Réalisé
011 Charges de gestion générale	122 668,00	48 870,32	002 Résultat antérieur reporté	71 509,47	-
012 Charges de personnel	86 200,00	74 207,67	013 Atténuation des charges	-	1 658,97
65 Autres charges de gestion courante	43 360,00	38 958,63	Produits des services, du domaine, vente	34 200,00	35 243,26
66 Charges financières	2 197,00	1 696,42	Impôts et taxes	71 939,00	84 353,12
68 Dot. aux amortissements et provisions	1 081,82	949,82	74 Dotations et participations	70 190,00	70 490,72
023 Investissement	11 467,18	-	75 Autres produits de gestion courante	18 675,53	19 246,003
			77 Produits exceptionnels	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>267 014,00</b>	<b>164 722,38</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>267 014,00</b>	<b>211 492,10</b>

#### Recettes réalisées en 2024



**Un excédent de fonctionnement en 2024 de 46 769,72€**

#### Dépenses réalisées en 2024



## b) Recettes de fonctionnement

Des finances maîtrisées sans aucune augmentation des taux d'imposition locaux.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 ont légèrement augmenté, de 3,9% par rapport à 2023.

- Les impôts et taxes (39,9% du total) ont bénéficié de la hausse des bases d'imposition et ont augmenté de 5,2%. Même si le Conseil municipal de Champagnac-la-Prune n'a pas augmenté

les taux d'imposition depuis le début du mandat. A noter comme précédemment, la contribution de la taxe pylônes non négligeable, à hauteur de 18420 €.

- Les subventions et dotations (33,3% du total) ont augmenté de 6%. La Dotation Générale de Fonctionnement (principale subvention de l'État aux collectivités locales) a augmenté de 5,4%, 54386€ contre 51661€.

- Les produits des services (16,9%) sont stables.

- Les produits de gestion courante (9%) se caractérisent par une légère augmentation des revenus des immeubles (18317,55€ contre 17782,98€ en 2023).

## 2/ BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement réalisées en 2024 se sont élevées à 52363,40€. Elles sont financées principalement par l'excédent d'investissement antérieur reporté de 257342,58€ qui comprend l'emprunt de 150000€ réalisé en 2022.

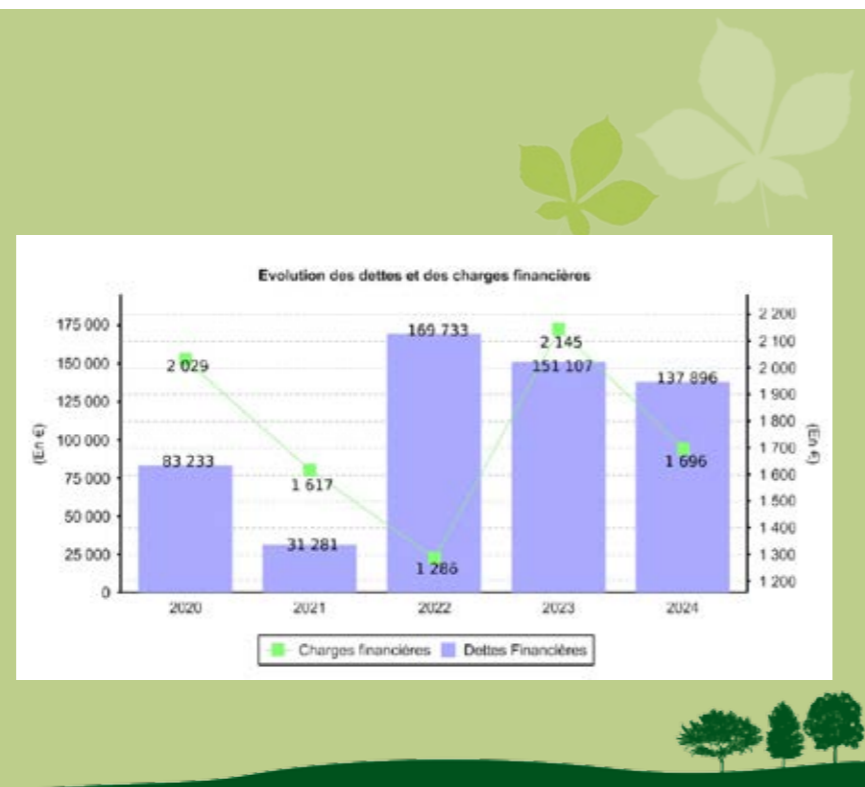
Quatre principaux investissements ont été réalisés en 2024, représentant 38844,27€ auxquels il faut rajouter 13519,13€ de remboursement du capital de l'emprunt :

- Restaurant Bar Multiservices : 22783,89€
- Mur du pont de la mère : 13814,28€
- Démolition de la grange à Graffeuille et réfection du mur sous le garage : 1663,20€
- Armoires électriques : 582,90€ de reste à charge pour la commune.

## 3/ ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

L'endettement s'élève en 2024 à 137896€. Le dernier prêt d'un montant de 150000€ a été souscrit en 2022 au Crédit Mutuel sur 15 ans à un taux de 0,85%.

Pour rappel, ce prêt a été consenti pour financer le restaurant bar multiservices. Inutile de re-souligner l'importance d'avoir négocié, en amont de la décision définitive de construction, un emprunt à taux fixe de 0,85%, atout considérable pour l'équilibre financier de la commune vu la hausse des taux qui a eu lieu depuis.



Ce montant d'endettement va régulièrement baisser et sera complètement remboursé en 2037.

## 4/ AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le résultat de la section de fonctionnement de 2024 s'élève à 46769,72€ auquel s'ajoute le résultat antérieur de 71509,47€. L'année 2025 a débuté avec un excédent cumulé de 118279,19€.

Le solde de la section d'investissement de 2024 est déficitaire de 49603,95€, ce qui réduit le résultat antérieur de 257342€ à 207738,63€.

Si on remet en perspective sur 7 ans le principal ratio de gestion, à savoir l'épargne nette de gestion qui comptabilise la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, remboursement du capital inclus, la réalisation du budget 2024 est encore dans la moyenne haute des années précédentes comme le montre le tableau ci-dessous.

	Intérêts	Capital	Total
2015	4 459,64	14 316,08	18 775,72
2016	3 944,24	14 696,00	18 640,24
2017	3 484,36	15 055,58	18 539,94
2018	3 012,15	15 427,50	18 439,65
2019	2 527,12	15 812,27	18 339,39
2020	2 139,28	16 269,06	18 408,34
2021	1 616,99	8 859,19	10 476,18
2022	1 285,74	11 547,58	12 833,32
2023	2 145,22	18 974,72	21 119,94
2024	1 696,42	13 519,13	15 215,55

## BUDGET PRIMITIF 2025

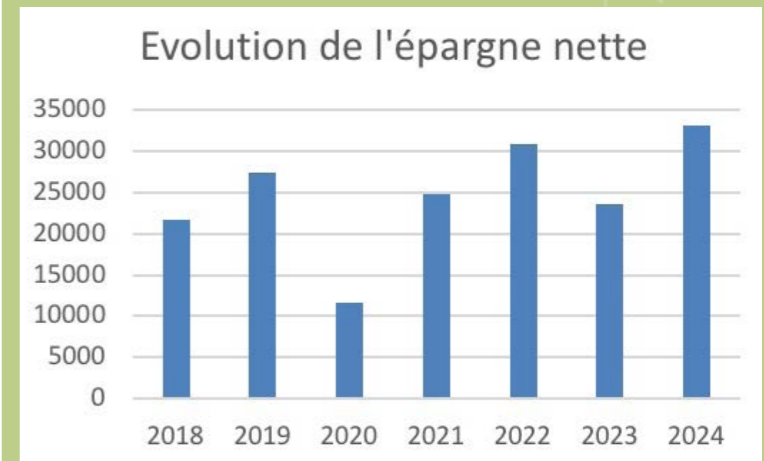
### 1/ BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèveront pour 2025 à 325049,19€ permettant de dégager un autofinancement (virement à la section d'investissement) de 40327,93€, en hausse par rapport à celui budgété en 2024 (11467,18€).

Alors que les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 325049,19€ incorporant un excédent brut reporté de 118279,19€.

#### a/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de gestion courante en légère baisse anticipent une baisse des charges de combustibles, en lien avec le changement de la chaudière de ce début d'année.



Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	117 818,00 €	Excédent brut reporté	118 279,19 €
Dépenses de personnel	112 900,00 €	Atténuation de charges	13 000,00 €
Autres dépenses de gestion courante	45 860,00 €	Recettes des services	35 225,00 €
Dépenses financières	6 090,00 €	Impôts et taxes	71 940,00 €
Dotations aux amortissements/provisions	1 198,40 €	Dotations et participations	70 615,00 €
Atténuation de produits	854,86 €	Gestion courante	15 990,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>284 721,26€</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>325 049,19 €</b>
Virement à la section d'investissement	40 327,93 €		
<b>Total général</b>	<b>325 049,19 €</b>	<b>Total général</b>	<b>325 049,19 €</b>



La hausse des charges de personnel (112 900€ contre 86 200€) provient de l'anticipation du coût du service de remplacement du centre de gestion.

Les charges de gestion courantes ont augmenté afin de permettre le versement en 2025 des subventions prévues mais qui n'ont pas été versées en 2024.

Les charges financières intègrent pour 2025 l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour 1 an de 150 000€ à 3%, financement classique nécessaire pour pallier au retard prévisible, vu la conjoncture budgétaire de l'État, du versement des subventions.

### b/ Les recettes de fonctionnement

Elles ont été budgétées de manière prudente et intègrent l'excédent reporté de 118 179,19€.

## 2/ BUDGET D'INVESTISSEMENT

D'un montant total de 637 530,96€, il est basé sur un montant prévisionnel de dépenses d'investissement de 141 016,96€ auxquelles s'ajouteront 496 514€ de dépenses restant à réaliser.

Ces dépenses d'investissement sont financées par des recettes s'élevant à 335 207,96€ auxquelles s'ajouteront 302 323€ de recettes restant à réaliser.

### a/ Les dépenses d'investissement

Elles restent dédiées très majoritairement au projet du restaurant bar multiservices pour un montant budgété de 501 728€.

Les autres investissements prévus pour un montant de 121 625,96€ sont répartis entre les projets ci-contre :

Auxquelles il faut ajouter l'annuité de remboursement des emprunts de 13 777€.

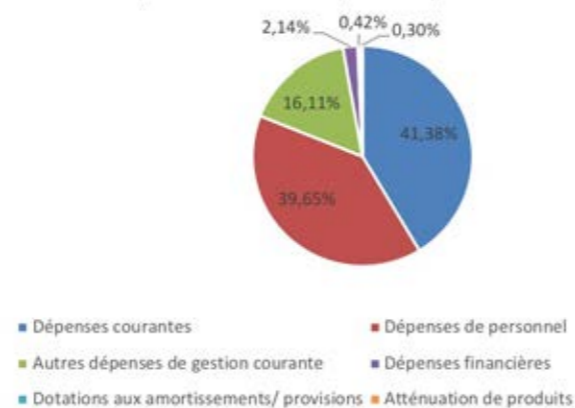
### b/ Les recettes d'investissement

La commune bénéficiera d'un montant inédit de 397 794,20€ de subventions pour l'ensemble des projets d'investissement prévus. En 2025, les subventions financent majoritairement le restaurant bar multiservices ainsi que le changement de la chaudière.

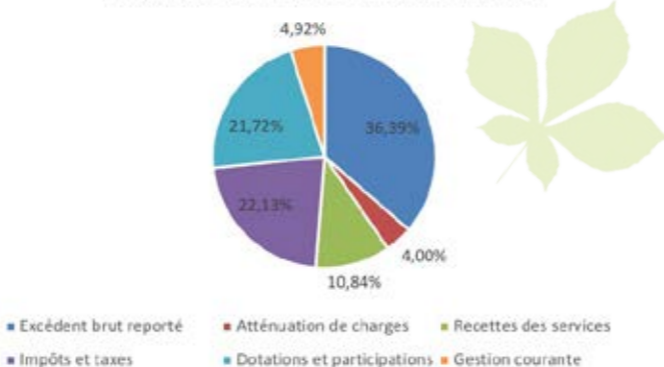
Il est important de noter qu'une recherche d'aide est systématiquement faite. Et c'est pour cela que la commune n'aura jamais été autant subventionnée.

Le solde des recettes d'investissement est, majoritairement, apporté par l'excédent antérieur reporté : 207 342,58€, le virement de la section de fonctionnement de 40 327,93€ et l'abondement du FCTVA de 2 538€.

Répartition des dépenses prévisionnelles



Répartition des recettes prévisionnelles



Travaux prévus	Montant
Remplacement de la chaudière	32 464,00 €
Panneaux photovoltaïques	20 000,00 €
Travaux logements	35 689,00 €
Participation Centre de secours Argentat	2 000,00 €
Eclairage Public -	3 127,00 €
Achat terrain	2 500,00 €
Matériel roulant	18 445,96 €
Cimetière barbacanes - caniveaux	1 500,00 €
Démontage toiture	3 000,00 €
Réfection monument aux morts	2 900,00 €

**Un montant d'aides publiques inédit : 397 794,20€ pour les projets et travaux de la commune .**

## Développement économique

### Projet multiservices : pourquoi un restaurant ?

Depuis les années 50 existe à Champagnac-la-Prune un restaurant connu à l'époque sous le nom d'«Hôtel des Voyageurs» ou plus familièrement «Chez le tailleur».

Depuis donc plus de 50 ans, le restaurant GOUTTENÈGRE fait partie de la vie de Champagnac.

Depuis plus de 50 ans, le restaurant permet aux entreprises artisanales corréziennes et à leurs salariés de déjeuner à midi pour un rapport qualité prix sans égal.

Depuis plus de 50 ans, l'épicerie offre à celles et à ceux qui ne peuvent pas se déplacer la possibilité d'un dépannage facile, notamment l'achat de boissons pour agrémenter des petites réunions entre amis.

Depuis plus de 50 ans, le tabac permet à un très grand nombre de personnes d'acheter leurs cigarettes sans avoir à faire un grand nombre de kilomètres.

La décision de fermeture prise en raison d'un départ à la retraite, au plus tard fin décembre 2025, nécessitait donc une réflexion pour combler le vide qui allait résulter de l'absence de tout commerce dans la commune et plus encore de tout lieu de rencontre.

Plusieurs choix s'offraient au Conseil municipal :

- Ne rien faire, ne pas investir, ne pas s'endetter et laisser Champagnac devenir une banlieue dortoir de Tulle et de Brive sans aucune activité, alors que la bonne situation financière de la commune le permet. Impensable....
- Investir a minima dans la rénovation du bâtiment de la Poste pour y créer un lieu de rencontre, au mieux un bar, dommage....



- Investir dans un nouveau bâtiment visant à capitaliser sur l'image, la notoriété et les activités actuelles du restaurant GOUTTENÈGRE (*le bureau de tabac, le débit de gaz, le bar avec la licence IV que la commune ne devait pas laisser partir à l'extérieur, les repas ouvriers et l'épicerie*). Sans oublier, l'apport potentiel de la restauration commerciale le week-end, des clients potentiels appellent régulièrement le restaurant pour savoir s'il est ouvert le week-end ou le soir. C'est ce qui a été choisi.

Le Conseil municipal a donc demandé une étude de marché et de faisabilité à la CCI de Brive, tout en interrogeant les banques quant à la possibilité d'un prêt et en recherchant le maximum de subventions. Les réponses ont toutes été positives, que ce soit la CCI, l'État, les collectivités locales (*tous bords politiques confondus*), et surtout les banques. Ce projet a alors été retenu.

La construction du bâtiment a suivi les règles de la commande publique, accompagné de Corrèze Ingenierie. Chaque conseiller municipal a pu participer aux choix de l'architecte et ensuite des entreprises et donner son avis. Les travaux ont été suivis par Tertio, le cabinet d'architecte et n'ont pas jusqu'ici entraîné de dépassement ni de calendrier ni financier.

Une activité commerciale qui peut être équivalente à celle existante pourra donc être maintenue à Champagnac !

Maintenant que le bâtiment permet de se rendre compte des volumes et de l'organisation possible, des potentiels preneurs s'informent et se projettent. Reste à finaliser un potentiel projet.

Il est donc possible d'espérer, encore plus maintenant, qu'on pourra continuer à se réunir autour d'un verre, pouvoir se dépanner et offrir un repas aux artisans le midi.

Et tout cela sans mettre en péril, on en est certain, l'équilibre des finances communales en ayant saisi l'opportunité d'un montant inédit de subventions et d'un prêt à 0,85 % (*taux impensable aujourd'hui*).

Bien entendu, le nouveau restaurant et son gérant ne pourront pas apporter le même service qu'actuellement, mais c'est à lui ou à elle de créer une ambiance et une nouvelle clientèle (notamment les week-ends), voire de nouveaux services, tout en essayant de garder les clients actuels.

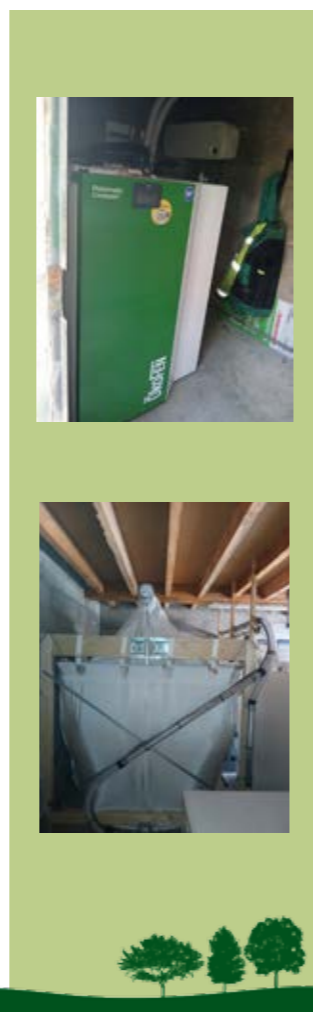
Bien entendu, tout démarrage d'une activité comporte une part importante de risque, mais laisser une partie de la vie communale dépérir n'était pas concevable.

## Travaux

### La commune passe du fioul aux pellets pour chauffer le bâtiment mairie

Vers quel mode de chauffage se tourner est une question difficile au vu des paramètres à prendre en compte. Nous avons donc fait le choix de faire faire une étude au CRER (= *Centre Régional des Énergies Renouvelables*) et d'être accompagné par le service Climat Air Énergie de Tulle Agglo auquel nous avons adhéré en février 2024.

Au vu des préconisations, le choix a été fait, en Conseil municipal, de remplacer la chaudière fioul par une chaudière à pellets.



La chaudière a été installée à la place de chaudière à fioul, à côté du garage, parce qu'il est techniquement impossible de la mettre dans le bâtiment de la mairie, et parce que le réseau entre les deux bâtiments a été rénové et isolé en début d'année 2024.

Le projet prend en compte, le remplacement du réseau et son isolation derrière la mairie, le remplacement de la chaudière et la mise en place d'un silo à pellets d'une contenance de 7 tonnes.

### Rénovation de la voirie du Theil et du Marchand

Cet été devrait (*enfin*) permettre de voir se dérouler la réfection de la voirie des villages du Theil et du Marchand. Comme évoqué dans de précédentes communications, les travaux ont été retardés suite à l'effondrement d'un mur de soutènement puis par des enveloppes budgétaires déjà trop consommées.

Le mardi 27 mai en fin de journée à la salle des fêtes, Jean-Baptiste TABARD, technicien voirie Tulle Agglo a présenté aux riverains présents les travaux prévus: reprise des collectes et réseaux d'eaux pluviales, réfection du revêtement en enrobé, reprofilage des secteurs où l'eau stagnait, ... ainsi que le déroulé prévisionnel du chantier coordonné avec celui du Syndicat des Eaux des Deux Vallées. Nous avons souhaité cette initiative (*une première à Tulle Agglo !*) pour améliorer l'information et faciliter la prise en compte des requêtes des premiers concernés. Merci de votre venue ce jour-là.

La consultation a été lancée il y a quelques semaines et nous attendons maintenant avec hâte l'arrivée des compagnons et de leurs machines.



### Travaux du cantonnier au premier semestre 2025

#### Élagage + nettoyage

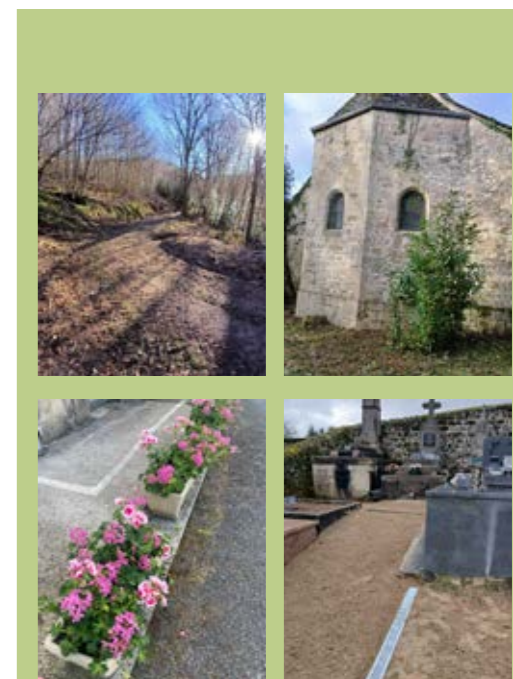
- Du chemin allant du Perbos au Pont de la Grave
- Du chemin partant du Chassang jusqu'à la route d'Argentat
- Du chemin partant du Chassang pour rejoindre le bois en dessous du Theil

#### Travaux cimetière

- Pose et raccordements de caniveaux suite à la réalisation de barbacanes dans le mur de soutènement du cimetière afin de limiter la mise en charge du mur et la dégradation des tombes par inondation lors de fortes pluies
- Reprofilage du sol après travaux et semence de gazon

#### Travaux bourg

- Débroussaillage puis arrachage du lierre sur la face arrière de l'église
- Mise en place et réorganisation de la signalétique pour les balades sur la place du monument aux morts
- Fleurissement du bourg
- Nettoyage et passage d'une huile de protection sur toutes les jardinières en bois du bourg





Démontage de l'ancien hangar en bois situé dans le terrain en face du nouveau restaurant dont la dépose de la toiture en amiante a été faite par une entreprise spécialisée.

Et bien sûr aussi :

Fauchage des routes, nettoyage des saignées, entretien courant du cimetière, entretien hebdomadaire de la station d'épuration ainsi que le suivi propreté des différentes poubelles et du point propre.

## Environnement

### Les chats du Bois Michel

Lors de la séance du Conseil municipal du 12 avril, il a été validé, à la demande personnelle de Bruno BRINDEL, une prise en charge par la commune de l'achat annuel de 100 kg de croquettes pour la nourriture des chats errants (*stérilisés*) de la commune ; et en particulier ceux du Bois Michel.

## Animation

### Cérémonie des vœux 2025

Champrunoises et Champrunois se sont retrouvés autour d'une galette des rois pour la traditionnelle cérémonie des vœux de la Municipalité. Orchestrée par le Conseil municipal, cette manifestation permet de partager tous ensemble un moment convivial. Venus nombreux, le samedi 11 janvier, les habitants de la commune ont pu également échanger les dernières nouvelles.

### Balades pédestres champrunoises

Vous avez dû remarquer que sur la place de l'Église se trouvait un nouveau panneau de randonnée pédestre. Ainsi, ce sont deux dispositifs qui vous permettront, cet été, de sillonner les chemins de notre commune : «Chemin faisant» (cf *La Feuille Champrunoise n°6 - mai 2024*) et la petite dernière, «Chemin des 3 Corrèzes».

Initié par Tulle Agglo et confié à l'Office de Tourisme Intercommunal en Corrèze, ce projet d'itinérance douce a pour vocation de connecter les zones de flux de randonnées existantes et de passer par les points d'intérêt touristiques incontournables. L'objectif à long terme est bel et bien d'étendre autant que possible les circuits de randonnée sur tout le territoire afin de promouvoir le tourisme local et la découverte de la nature environnante.



# À savoir

## Scrutin de liste : ce qui change en 2026

La loi du 21 mai 2025, généralisant le scrutin de liste paritaire, prévoit des adaptations propres aux communes de moins de 1 000 habitants. Applicable dès les élections municipales de mars 2026, cette loi met un terme à la possibilité de panachage (*listes bloquées*) pour les électeurs et comprend des mesures visant à faciliter sa mise en œuvre.

Si la liste des candidats au Conseil municipal devra être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, comprenant autant de noms que de sièges à pourvoir selon l'effectif légal, il sera possible de déposer une liste incomplète comptant jusqu'à deux candidats de plus (*candidats supplémentaires*), utiles en cas de vacance en cours de mandat.

La parité stricte s'appliquera également aux conseillers municipaux candidats aux fonctions d'adjoints et leur élection se déroulera au scrutin de liste, sans panachage. Cette parité ne s'impose pas au couple maire/1er adjoint. En revanche, pour le remplacement d'un adjoint en cours de mandat, le respect de la parité ne sera pas exigé.

Les modalités de désignation des élus communautaires restent inchangées et les communes nouvelles disposant d'un effectif dérogatoire de leur Conseil municipal en 2020 bénéficient d'une prolongation de cet effectif dérogatoire jusqu'au 3<sup>ème</sup> renouvellement général.

Prochainement, une rubrique dédiée aux élections municipales de mars 2026 sera accessible sur la page d'accueil du site de l'Association des Maires de France avec toutes les informations utiles et pratiques.

## Réduction des dépenses énergétiques : dispositifs d'aides en 2025

### 1/ Chèque énergie et indemnité

- Indemnité carburant travailleur : aide de 100€ pour les travailleurs modestes utilisant leur véhicules pour se rendre au travail.
- Chèque énergie : montant généralement compris entre 48 et 277€ par an, attribué en fonction des revenus et du nombre de personnes dans le foyer.

### 2/ Aides pour l'énergie solaire

- TVA réduite à 10% : pour les installations solaires photovoltaïques d'une puissance inférieures ou égales à 3 kWc.
- Prime à l'autoconsommation : aide financière pour le fait de passer par un installateur de panneaux solaires photovoltaïques à Tulle, variable selon la puissance de l'installation.
- Tarifs de rachat du surplus (*EDF OA*) : rémunération de l'électricité produite et injectée sur le réseau.



### 3/ Aides à la rénovation énergétique

- Prêt avance rénovation : fonctionnant sur le principe de l'hypothèque, il ne se rembourse que lorsque le bien rénové est vendu ou reçu en héritage.
- Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) : prêt sans intérêt jusqu'à 55 000€ pour financer des travaux de rénovation énergétique.
- MaPrimeRénov' : le dispositif est prolongé jusqu'au 31 décembre 2025 avec plusieurs ajustements :
  - Suppression temporaire de l'exigence du DPE jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026.
  - Réduction de l'avance pour les ménages très modestes dans le cadre du Parcours par geste (passage de 70% à 50% du montant estimé).
  - Travaux mono-gestes maintenus, y compris pour les logements classés F et G au DPE. Attention, les ménages aisés (catégorie rose) n'y ont pas accès.
  - Ajustement des plafonds d'aide selon les revenus pour mieux favoriser les rénovations globales.
  - Pour identifier les travaux les plus adaptés à votre logement (ITE/isolation extérieure, installation de pompe à chaleur pour changer son ancien chauffage...), il est fortement conseillé de faire appel à un auditeur énergétique ou à un diagnostiqueur DPE. Ces professionnels sauront précisément évaluer les améliorations nécessaires et les aides disponibles.
- Certificats d'économie d'énergie (CEE) : aides complémentaires à MaPrimeRénov', financées par les fournisseurs d'énergie.
- TVA réduite à 5,5% : applicable sur les devis des travaux d'amélioration énergétique dans les logements construits depuis plus de deux ans.
- Aides locales : certaines collectivités proposent des subventions supplémentaires.

### Corrèze autonomie

Animations Séniors Doustre / Saint-Bonnette remplace désormais l'ancienne Instance de Coordination de l'Autonomie du secteur de La Roche Canillac, à laquelle notre commune adhère. Cette évolution a été décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2024, dans le but de poursuivre des actions en faveur des séniors.

L'association s'engage dans l'organisation d'ateliers d'animation et de prévention destinés aux séniors, avec pour objectif de favoriser leur bien-être et de soutenir leur maintien à domicile. Ces ateliers, conçus par des professionnels et des bénévoles engagés, visent à renforcer l'autonomie, prévenir l'isolement et encourager un mode de vie sain et actif pour nos aînés.

À travers des activités variées telles que des séances de gymnastique douce, des ateliers mémoire, des conseils en nutrition, ou encore des formations aux nouvelles technologies, l'association souhaite accompagner les séniors dans une dynamique de prévention et de convivialité. Ces moments d'échange et de partage permettent non seulement d'améliorer leur qualité de vie, mais aussi de renforcer les liens sociaux indispensables à leur épanouissement.

### Permanences de la Maison France Services d'Espagnac



### Horaires de déchetteries et de la plateforme de compostage

Chaque été, les températures atteignent des niveaux élevés, avec des épisodes de canicule de plus en plus fréquents. Dans les déchetteries, le bitume accentue la réverbération de la chaleur, ce qui aggrave encore la sensation de chaleur.

C'est pourquoi, afin de préserver la santé des usagers et des agents intercommunaux, les six déchetteries du territoire et la plateforme de compostage adoptent de nouveaux horaires du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 août :

- les jours d'ouverture restent inchangés,
- les horaires d'ouverture passent de 7h à 14h,
- les horaires de la plateforme de compostage passent de 10h à 14h,
- dernier accès aux sites 15 minutes avant la fermeture.



Pour plus d'informations :

☎ : 05 55 20 93 10 (Service Collecte et Valorisation des Déchets)

🌐 : <https://tulleagglo.fr/au-quotidien/collecte-des-dechets/horaires-des-dechetteries/>

### Informations sur le bilan de la saison de chasse écoulée

La saison dernière a été marquée par une forte baisse des effectifs de cerfs, aussi le plan de chasse n'a pas pu être réalisé.

À contrario, les prélèvements de chevreuils et sangliers sont restés à un niveau satisfaisant.

Étant donné la baisse des effectifs de cerfs et la hausse de la population de chevreuils, les plans de chasse ont été ajustés pour la prochaine saison (+10 attributions pour les chevreuils, ce qui porte le plan de chasse à 40 attributions et -10 attributions pour les cerfs, ce qui porte le plan de chasse à 20 attributions).

Les prélèvements de cerfs et chevreuils sont adaptés pour maintenir les populations à un niveau compatible avec les activités agricoles et sylvicoles.

À noter que la société de chasse paie une cotisation basée sur le nombre de colliers attribués et non pas sur le nombre d'animaux abattus.

Enfin, concernant les sangliers, les équipes de chasse s'efforcent de réguler au mieux les effectifs pour réduire au maximum les dégâts causés aux récoltes et aux terrains.

### État civil

#### Bienvenue aux « nouveaux arrivants »

M. et M<sup>me</sup> Mc CLAIN Joseph et Stéphanie  
au 26 Grand'rue.

#### Ils nous ont quittés

Hélène-Marie GRÈZE née VIELLEMARINGE du Theil,  
le 28/01/2025 à Tulle (89 ans).

Odette NOULIANE, née LEYRAT,  
le 8/05/2025 à Argentat sur Dordogne (93 ans).



# Quoi de neuf

## Du côté des écoles

### Clergoux : danse, théâtre et chant au programme des écoliers de Clergoux

L'an dernier, la classe de l'école de Clergoux s'était attelée avec succès aux chansons de la Seconde Guerre mondiale, avec le spectacle Rutabaga - chansons de 1939 à 1945. Cette année, ils sont remontés sur scène en compagnie des 25 élèves de CM1-CM2 de La Croix de Bar Tulle pour présenter une comédie musicale : *Élémentaire, mon cher!*

Cette œuvre créée par le CRÉA, le Centre de création vocale et scénique d'Aulnay-sous-Bois, raconte une enquête du célèbre Sherlock Holmes et de son adjoint, le docteur Watson. Six chansons et onze tableaux théâtraux se succèdent pour déboucher un tueur dans le Londres de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Ce projet n'aurait pas pu voir le jour sans l'accompagnement de Zoé DADSON, cheffe de chœur et Alexane FRANÇOIS, chorégraphe au Conservatoire de Tulle et sans l'engagement de l'équipe pédagogique. Les artistes en herbe ont restitué le fruit de leur travail, jeudi 19 juin à la salle de L'Auzelou. Le public était conquis et les enfants ravis de leur prestation.

### Saint-Pardoux-la-Croisille : projet « Manger avec les oreilles »

Une présentation intermédiaire du projet a eu lieu le vendredi 13 juin à 17h30 au jardin potager partagé de Saint-Pardoux-la-Croisille. Ce fut l'occasion pour les élèves de présenter leur conte L'ogre de St Pardoux, d'interpréter leur chant Il était un petit ogre. Ils ont également dévoilé les étiquettes du jardin qu'ils avaient imaginé. Leurs œuvres



plastiques (des légumes et fruits transformés en instruments de musique) ont été rassemblées dans un ouvrage qui leur a été offert individuellement par Zoé, Jean-Pierre et Yvan, les concepteurs du projet qui se poursuivra l'année prochaine.

### La Roche Canillac : la Grande Lessive s'invite à l'école maternelle

Le 28 mars, après-midi, les élèves ont affiché dans la tradition de La Grande Lessive, leurs réalisations répondant à l'invitation : « Du papier, des papiers, vos papiers ».

C'est sur ce thème que chaque élève a réalisé un portrait en utilisant différentes techniques de transformation du papier (déchirer, froisser, perforer, plier...). Malgré les grands vents, l'exposition a pu être installée sous le préau et ouverte à la visite aux parents dans l'après-midi.

### Opération « Dans mon jardin, il y a... »

L'école de la Roche Canillac a commencé son jardin dans le cadre du concours organisé par l'OCCE (= Office Central de la Coopération à l'École). Les élèves ont dressé une liste de ce qu'ils souhaitent voir pousser dans leur jardin. À partir de là, semis et plantations ont commencé. Le 16 juin après-midi, la classe a présenté avec enthousiasme leur jardin aux membres du jury : Mmes Bernadette BARNABÉ et Karin PIGEAUD. Le 25 juin, l'enseignante, Karine HADJOUJ, accompagnée de quelques élèves et leurs familles étaient présents à la ferme du Maat (Saint-Clément) pour la remise officielle des prix.

### Sans oublier, des moments partagés entre les écoles du RPI

Les élèves de maternelle et de cycle 3 ont participé aux sixièmes rencontres de danses traditionnelles à l'école le vendredi 28 mars à la salle de L'Auzelou (Tulle) en



partenariat avec le Centre Régional de Musique et de Danse (= CRMTL). Dans chaque école, les enfants se sont appropriés les pas de danse, les musiques et les chants pour être opérationnels pour le bal qui rassemblait plus de 250 élèves. Ambiance garantie.

Le jeudi 5 juin, les élèves de Clergoux, de Saint-Pardoux et de Marcillac-la-Croisille, ont été invités à participer à une commémoration au château du Theil qui mettant à l'honneur, Gilbert BUGEAC, compagnon de la libération de la Corrèze. Ils ont pu rencontrer, à cette occasion, sa fille, Geneviève, qui a leur a raconté quelques faits historiques sur son père.

## Du côté du Comité

### Concours de belote (vendredi 11 avril)

Une reprise timide des activités du Comité des Fêtes en ce début d'année. Seules 18 équipes ont répondu présentes pour jouer à la belote. Mais cela n'a pas empêché à chaque participant de repartir avec son lot et de savourer une crêpe autour d'un verre.

À vos agendas, pour prendre note de la prochaine manifestation du Comité « Ramène ta Prune » :

la **Fête votive** (dimanche 21 septembre)

# Brèves champrunoises

## Réunion publique GÉMAPI

Le 8 avril dernier, a eu lieu à la mairie de Champagnac, une réunion publique pour présenter aux habitants de la commune la GEMAPI (*gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations*): une compétence communale obligatoire directement déléguée à l'échelon intercommunal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Outre madame le Maire, qui a présidé la réunion, étaient présents Grégoire Navez, Jean-Paul CHATAUR, et Lionel Marty.



Les missions relevant de la compétence GEMAPI sont (Article L211-7) :

- \* l'aménagement des bassins versants,
- \* l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- \* la défense contre les inondations et contre la mer,
- \* la protection et la restauration des zones humides.

Mathilde MAS, responsable rivière Xaintrie Val Dordogne, dont la mission est de coordonner l'entente Doustre, de mettre en œuvre des actions sur Tulle Agglo et Xaintrie Val Dordogne, et de rechercher des subventions et des partenariats, est venue - accompagnée d'Olivier LEFEUVRE - nous présenter, suite au diagnostic complet réalisé en 2024, les actions spécifiquement envisagées sur le bassin versant du Doustre.

Le découpage cadastral morcelé qui caractérise notre territoire rend essentiel l'implication des propriétaires fonciers, qui peuvent bénéficier d'aides pour réaménager les bords de rivière sur leur propriété.

Nous encourageons donc ces derniers, pour plus d'informations, à entrer en contact avec la technicienne rivière :

✉: [mathilde.mas@xaintrie-val-dordogne.fr](mailto:mathilde.mas@xaintrie-val-dordogne.fr)

☎: 07 50 74 40 27

## Commémoration du 8 mai

Sous la grisaille, Marcel ESPARGILIÈRE, porte-drapeau et doyen de la commune, madame le Maire, des élus et des habitants se sont rassemblés devant le monument aux morts pour célébrer le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

En plus de la lecture des messages officiels, Louna FAUCHER, Bertille et Léontine NAVEZ ont interprété Le chant des partisans, hymne des résistants, ainsi que Fleur de Paris, une chanson de 1944.

Monique RAHARD, qui a vécu l'occupation allemande alors qu'elle entrait dans l'adolescence, a lu avec émotion le poème Liberté de Paul ÉLUARD ainsi qu'un poème d'une jeune fille de 12 ans.

Pour clore la cérémonie, Christelle BIDAULT a procédé à l'appel des Morts pour la France de Champagnac, suivi d'une minute de silence.





## **Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie**

**lundi** de 11h à 12h et de 14h à 16h

**jeudi** de 11h à 12h et de 14h à 16h

**samedi** de 10h à 12h

PERMANENCE de vos élus les samedis de 10h à 12h

☒ : Mairie de Champagnac-la-Prune 6 Grand'Rue 19320 CHAMPAGNAC-LA-PRUNE

☎ : 05 55 29 14 61

✉ : [mairiechampagnaclaprune@orange.fr](mailto:mairiechampagnaclaprune@orange.fr)

🌐 : [www.champagnac-la-prune-19.fr](http://www.champagnac-la-prune-19.fr)

